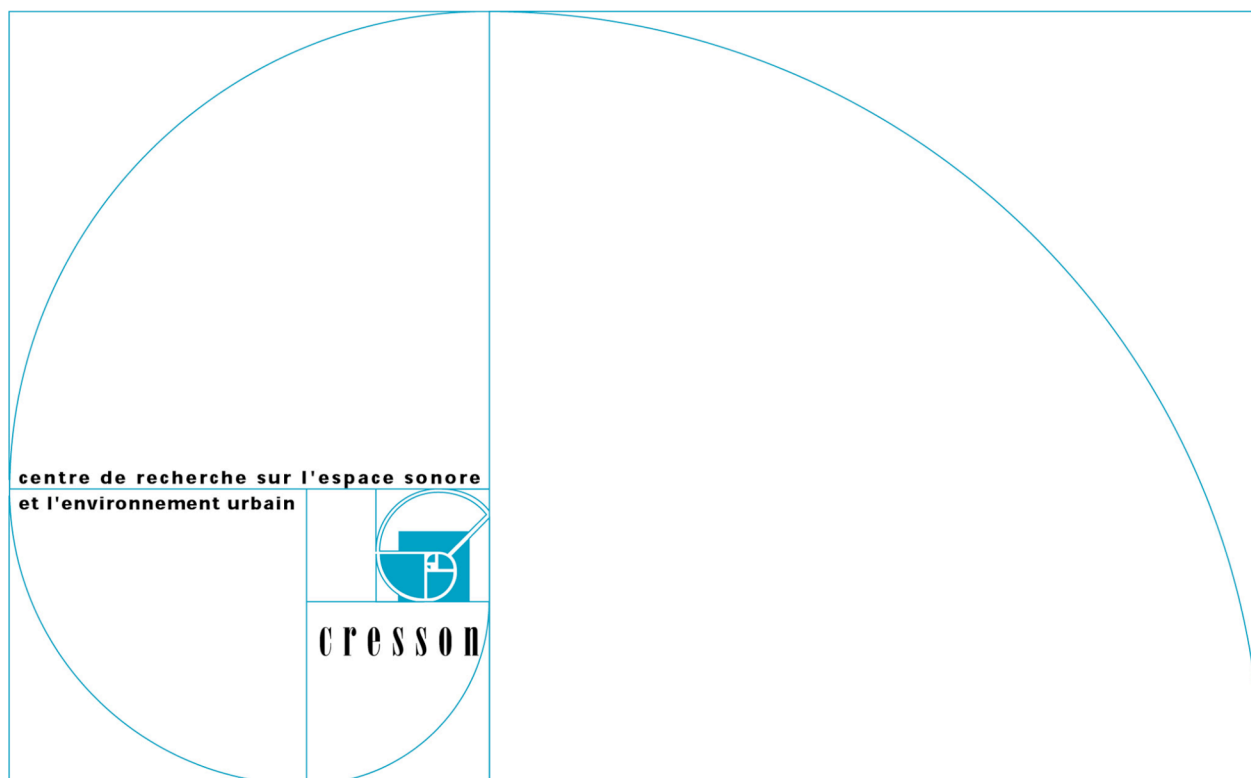




Unité Mixte de  
Recherche  
1563  
"Ambiances  
Architecturales  
& Urbaines"

## **Projet urbain à Genève. Une image directrice pour un territoire en mutations. Cinq projets urbains pour le sud de l'agglomération genevoise.**

Pascal Amphoux - 2001



d'  
de **école nationale  
supérieure  
architecture  
grenoble**

**Pascal Amphoux** est géographe, architecte, écologue, professeur à l'EnsA de Nantes et chercheur au Laboratoire Cresson, UMR 1563 Ambiances architecturales et urbaines à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble.

Pour citer ce document :

Amphoux, P.; Vaucher, N. & Oberson, J-J. (2001). **Projet urbain à Genève. Une image directrice pour un territoire en mutations. Cinq projets urbains pour le sud de l'agglomération genevoise.** in : A. Charre (ed.) *Les nouvelles conditions du projet urbain, Critique et méthodes*. Sprimont (Belgique) : Editions Mardaga. p. 129-143

**cresson**

ENSA Grenoble  
60 Avenue de  
Constantine  
B. P. 2636 - F 38036  
GRENOBLE Cedex 2  
tél + 33 (0) 4 76 69 83 36  
fax + 33 (0) 4 76 69 83 73  
cresson@grenoble.archi.fr  
www.cresson.archi.fr

Pour consulter le catalogue du centre de documentation : [http://doc.cresson.grenoble.archi.fr/pmb/opac\\_css/](http://doc.cresson.grenoble.archi.fr/pmb/opac_css/)

Dernière mise à jour : 2007

# **Une image directrice pour un territoire en mutations**

## **Cinq projets urbains pour le sud de l'agglomération genevoise**

N. Vaucher (BMV), J.-J. Oberson, P. Amphoux  
gp-b    groupement pour l'étude d'urbanisme du secteur Praille-Bachet

Article à paraître dans la revue « Megalopole », no22  
« Le projet urbain et les intellectuels, Les nouveaux enjeux de la méthode »

Lausanne, Genève, avril 2001

**A placer dans un encadré ou sous une autre forme  
mais à citer impérativement**

**Nom du groupe de projet**

gp-b                    groupement pour l'étude d'urbanisme du secteur Praille-Bachet

**Partenaires du groupe**

|                                                  |                                               |
|--------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| BMV - Hani Buri, Olivier Morand, Nicolas Vaucher | Urbanisme / Architecture / Aménagement urbain |
| Jean-Jacques Oberson                             | Urbanisme / Architecture                      |
| Pascal Amphoux,                                  | Conception / Recherche / Urbanisme            |
| Tobias Pauli                                     | Paysage / Environnement                       |
| Citec - Franco Tufo,                             | Transport / Régulation / Etude d'impact       |

**Consultants**

|                 |                                           |
|-----------------|-------------------------------------------|
| Alain Léveillé  | Histoire de la ville et de l'architecture |
| ESM-Ponti&Morel | Génie-civil                               |

## ***Argument - Mutations urbaines***

### **Mutation I. Entre le proche et le lointain**

La ville d'hier était représentée comme un objet matériel, fixant ses habitants sur un territoire centré, fermé et strictement délimité. La ville moderne fut conçue comme un espace physique de déplacement, mobilisant ses habitants, entre centres et périphéries, dans les limites d'un temps déterminé. La ville de demain déjà se donne à percevoir comme une sphère immatérielle - acentrée, ouverte et sans limites.

L'étude urbaine du secteur Praille-Bachet s'inscrit dans cette mutation : c'est un centre qui n'en est pas un, on ne peut en cerner les contours, et les voiries qui le traversent l'ouvrent à des "proximités lointaines" (autoroutes, aéroport). Son potentiel de développement tient à sa capacité à articuler les échelles locales du lieu, du quartier ou de la ville et les échelles globales de la région, du pays ou du monde <sup>1</sup>.

### **Mutation II. Vers une hybridation des vitesses**

La ville ancienne était déterminée par la vitesse lente du piéton ou du cheval. La ville moderne par celle, rapide, de l'automobile. La ville d'aujourd'hui finalement prétendrait l'être par la vitesse intermédiaire du transport urbain (privé ou public). Mais l'avenir n'appartient plus à la recherche d'une vitesse idéale ou à l'exclusion d'un mode de déplacement : il appartient à leur hybridation.

Par l'analyse du site, par la définition d'enjeux stratégiques comme par l'esquisse de certaines enveloppes formelles, cette étude décline différents modes d'hybridation entre ces trois vitesses - la rupture de charge et le transfert modal (Place du Bachet), la reconstitution d'un réseau enchevêtré de circulations (connexion, déconnexion ou reconnexion de différents types de cheminement), la définition séquentielle des ambiances (Route de Saint-Julien).

### **Mutation III. Le rôle nouveau du contexte et de l'intention**

L'urbanisme naissant du XIX<sup>ème</sup> siècle était hygiéniste et rationnel : il s'agissait d'assainir les centres villes. L'urbanisme moderne, au siècle suivant, devint fonctionnaliste et opérationnel : il s'agissait de construire pour le plus grand nombre et d'étendre les périphéries. L'urbanisme de demain se doit d'être "contextualiste" et "intentionnel" : il s'agit dans les métropoles polycentrées émergentes de requalifier et revaloriser les espaces résiduels existants - centraux et périphériques à la fois.

S'écartant des démarches d'urbanisme classique, cette étude mène de front et en parallèle l'analyse du contexte d'évolution du territoire (contexte spatial, social et sensible), la définition d'intentions stratégiques (et non d'objectifs arrêtés) et l'activité de projet (et non de prévision).

---

<sup>1</sup> Territoire intermédiaire entre la ville et la périphérie de Genève, le sud de la zone industrielle de la Praille et le secteur du Bachet, au croisement de la route des Jeunes et de la route de Saint-Julien, sont actuellement le théâtre de profonds bouleversements qui en font, précisément « un territoire en mutations ».

Le site comprend un noeud d'échanges de transports publics qui va se renforcer à l'avenir (prolongation d'une ligne de transports ferroviaires régionaux, projets de nouvelles lignes de bus et de tram). D'importants équipements de nature technique y sont déjà localisés : le bâtiment des Transports Publics Genevois du Bachet et le dépôt de la voirie cantonale. L'achèvement récent du contournement routier de Plan-les-Ouates a engendré la création d'un enchevêtrement de sorties et de bretelles pour permettre la redistribution de la circulation à partir de cet ouvrage. Deux parkings d'échange y sont prévus. Le site a en outre été retenu pour l'installation du futur stade de Genève (35 000 places) dont le chantier démarre actuellement. Enfin, un certain nombre d'îlots, recelant encore des potentiels à bâtir, devront être restructurés à plus ou moins long terme.

Des trois mutations précédentes, résultent les trois approches conjointes qui sont relatées dans le texte qui suit <sup>2</sup> et la philosophie évolutive et interprofessionnelle qui le fonde.

D'une part, l'étude est conçue comme *inachevée* – et non comme une image directrice définitive (*principe d'incomplétude*). Si elle définit des enjeux de développement territorial précis, qui de notre point de vue devraient pouvoir rester fixes et servir de référence dans le long terme, les principes de réalisation et les projets proposés, eux, sont souples et destinés à être discutés, évalués, adaptés ou réorientés "en temps réel", à mesure que les projets se réalisent et que le territoire évolue.

D'autre part, cette étude est conçue comme un *"outil de travail évolutif"* - et non comme un plan directeur impératif (*principe de récurrence*). "Outil de travail" parce qu'il est destiné en premier lieu à fournir une base de réflexion et une image de référence communes à l'ensemble des acteurs, publics, privés ou associatifs, qui sont susceptibles d'intervenir sur l'aménagement du secteur. "Evolutif" parce qu'il est du même coup voué à être périodiquement ajusté, focalisé ou réactualisé - à l'image du processus rétro-actif dont ce travail a d'ores et déjà fait l'objet, à plusieurs titres différents.

### ***Analyse paysagère - Identification des caractéristiques du site***

La première approche, analytique, pose un diagnostic précis sur l'évolution du territoire. A partir d'une observation générale mais rigoureuse sur la structure géomorphologique, typologique et topologique des implantations humaines (*III.1*) et des réseaux de communication et de promenades qui parcourent le site (*III.2*), on fait apparaître le *rôle structurant de l'axe Saint-Julien* dans l'histoire du développement du secteur (*III.3*) et le *potentiel générateur* qu'il représente pour son développement futur (*III.4*).

La séquence centrale apparaît alors comme un espace majeur en termes de qualité et de diversité de la desserte (trois routes de grande importance et deux lignes de tram), auxquelles s'ajoutent deux lignes de transports potentielles (le tram en direction de Perly et un RER en contrebas). Mais ce nœud est distendu, confus et peu lisible. Comme tel, il constitue donc en puissance le lieu d'émergence d'une nouvelle centralité.

### ***Stratégie territoriale - Requalification de l'axe Saint-Julien et rationalisation des déplacements***

La seconde approche, stratégique, se situe exactement entre l'analyse et le projet. Focalisant son attention sur la route de Saint-Julien en plaidant pour une analyse séquentielle plus précise de cet axe, elle vise à tirer parti de son potentiel structurant pour promouvoir un *développement par étapes* des projets alentour.

Cette approche propose notamment : une restructuration et un renforcement du découpage séquentiel des ambiances traversées par la route (*III.5*) ; trois schémas généraux exprimant respectivement les points de passage destinés à marquer physiquement les unités d'ambiance précédentes et à relier socialement les quartiers situés de part et d'autre de la voirie (*III.6*) ; une continuité d'espaces publics de distribution dont le traitement unitaire (principes communs d'aménagement et de fonctionnement multimodal) doit conférer une identité d'ensemble à la route de Saint-Julien (*III.7*) et la recomposition d'un réseau de promenades piétonnes qui lui sont associés (*III.8*). A ces orientations générales qui fondent la stratégie de reconquête et de requalification du territoire traversé, s'ajoutent trois schémas plus techniques de circulation "par couches" (automobile, piéton - deux roues, transports collectifs) qui permettent de visualiser le rôle structurant de l'axe historique dans un schéma directeur des déplacements.

---

<sup>2</sup> Ce texte reprend et résume les principaux arguments contenus dans le rapport final d'une étude en deux phases, commandée par le Département de l'Aménagement, de l'Équipement et du Logement de la République et du Canton de Genève (DAEL), et publiée sous le titre "Un projet urbain pour le secteur Praille-Bachet".

Compte tenu de son importance stratégique, cette première approche du grand axe Saint-Julien nous a conduit à suggérer une étude spécifique plus fine, portant sur l'ensemble du tracé et dont le développement ultérieur devra reposer sur trois points :

- la définition d'enjeux d'urbanité propres à chaque séquence (une première ébauche de tels enjeux est d'ores et déjà proposée pour la séquence centrale que nous nommons plus loin le "Cours Saint-Julien");
- la définition d'étapes de développement cohérentes (dont l'échelle temporelle reste ouverte, mais qui garantissent le bon fonctionnement des aménagements même si l'étape suivante n'est pas réalisée);
- la construction de réseaux d'acteurs pertinents et l'énonciation de règles du jeu entre ces acteurs autour de la réactualisation permanente des enjeux et étapes précédents.

## ***Projets urbains - Un processus conjoint de densification - dédensification***

La troisième approche, projectuelle, s'articule sur les options stratégiques précédentes et développe une image idéale, à long terme, de cinq espaces urbains majeurs que le développement de la zone, progressivement, pourrait venir structurer : trois vides - un parc, une place et une plaine - et un plein - "le Grand Médiateur" -, que distribue un espace de circulation majeur, le "Cours Saint-Julien".

Ces "projets" et l'image directrice qui en résulte (**III.9**) ne représentent pas la réalité de programmes fixes, pré-établis qu'il faudrait exécuter tels quels, mais visent à finaliser la réalisation d'un processus itératif dont les étapes successives, de durée non déterminée, peuvent être ajustées ou remises en question à mesure qu'elles se réalisent.

### **Trois vides et un plein pour la ville**

Le schéma ci-joint (**III.10**) est tendanciel : l'inversion en négatif des surfaces bâties suggère la probabilité et/ou la possibilité à long terme d'une densification des espaces construits; la représentation en positif des surfaces non bâties suggère à l'inverse la préservation, l'épuration et l'émergence progressive de trois grands vides d'échelles, de fonctions et de natures différentes :

- le "Parc des Communes-Réunies", qui est voué au regroupement de programmes d'aménagement naturel,
- la "Place du Bachet", qui est vouée à la mixité des usages sociaux d'un espace public d'intermodalité et de communication,
- la "Plaine de La Praille" vouée à la reconquête, par des programmes sportifs novateurs, des territoires qui entourent le nouveau stade, tout en accueillant les fonctions commerciales actuellement prévues.

Entre les deux premiers, le complexe bâti que nous appellerons plus loin "Grand Médiateur" est voué à la polarisation d'une nouvelle centralité consistant à articuler, par le regroupement progressif et inédit de programmes commerciaux, culturels et de transports urbains, l'échelle du quartier sur celle de la région.

Reliant et séparant à la fois ces quatre espaces publics urbains, le "Cours Saint-Julien" enfin, est voué à en constituer la "vitrine" - l'espace majeur de circulation, de distribution et de présentation.

Pour chacun de ces projets, ont été systématiquement définis et développés dans un style cursif que nous conservons dans ce qui suit : une réflexion sur le choix du toponyme, la définition d'un objectif stratégique à partir d'un bref état des lieux du secteur concerné, et l'explicitation du processus de conception et de réalisation envisagé en fonction des opportunités locales du moment. A ces cinq rubriques, s'ajoutent systématiquement l'énonciation de trois enjeux qui ne seront pas repris ici : un enjeu fonctionnel, un enjeu social et un enjeu sensible <sup>3</sup>.

---

<sup>3</sup> Sur la définition de ces trois enjeux et la logique ternaire qui les fonde, voir dans ce numéro l'article de P.Amphoux intitulé « La logique du tiers à l'épreuve du projet urbain ».

## Le Cours Saint-Julien

### Toponyme

Il s'agit d'évoquer l'écoulement calme et continu des véhicules, des piétons ou des transports en commun dans la séquence centrale de la route de Saint-Julien. Vitrine de la nouvelle centralité du quartier et de la région, ce cours est lui-même composé de quatre sous-séquences successives : il traverse d'abord le Parc des Communes-Réunies, longe ensuite le Grand Médiateur, puis borde la Place du Bachet pour s'ouvrir enfin sur la Plaine de La Praille.

### Etat des lieux

La zone, mal délimitée, ressemble à un *nomansland*, sillonné de routes, de bretelles ou de tranchées qui déstructurent totalement le territoire. La circulation automobile exclut toute autre fonction urbaine. Les voiries principales et secondaires sont en général infranchissables, l'ambiance plutôt insécure et incertaine : absence de cadrage, manque d'échelle, effet de perdition.

### Objectif stratégique

Constitution d'un cours central qui, en simplifiant le système de distribution automobile, en assurant de nombreux franchissements piétons et en cadrant quatre unités paysagères successives, permette de **donner une identité forte à cette nouvelle centralité interurbaine** sur la route de Saint-Julien (*III.11*).

### Opportunité locale

L'absence d'identité actuelle et le développement contigu de plusieurs projets urbains font de l'aménagement de cette séquence un élément potentiellement générateur. Véritable trait d'union et de distribution entre la Place du Bachet, le Grand Médiateur et le Parc des Communes-Réunies, un aménagement précieux et exemplaire de ce cours pourrait constituer l'amorce des projets attenants - dans l'espace et dans le temps (*III.12*).

### Enjeu du processus de conception

Passer d'une *conception routière et fonctionnaliste des aménagements paysagers* à une **conception paysagère des fonctions de circulation** et de distribution, dont le principe repose sur la définition d'étapes de réalisation cohérentes adaptables en fonction des opportunités et du développement des autres projets (*III.13*).

## Le Parc des Communes Réunies

### Toponyme

Il donne à penser ce territoire comme la continuité, l'épanouissement et l'aboutissement de l'avenue du même nom; symbolise en même temps la réunion de communes différentes autour d'un espace communautaire (partenariats potentiels pour la gestion, l'usage et l'exploitation des parcelles).

### Etat des lieux

Une coupure dans la ville (*III.14a*). Territoire totalement déstructuré et parcellisé par la multiplicité et l'enchevêtrement des voiries automobiles (*III.14b*). Monofonctionnalité exclusive, impossibilité d'appropriation, imperceptibilité d'une unité paysagère.

### Objectifs stratégiques

**Identification, reconquête et constitution progressive d'un territoire** homogène de liaison entre les équipements et les quartiers séparés. Création d'un réseau de promenades (chemins et passerelles) qui assure la continuité nord-sud entre ville et campagne (*III.14c*).

### Opportunité locale

Nécessité à terme de préserver et de constituer des espaces de réserve « naturelle » dans l'agglomération genevoise après avoir su les préserver autour de l'agglomération (campagne genevoise + Jura-Vuache-Salève). La densification des espaces péri-urbains d'aujourd'hui doit être l'occasion de

dégager du même coup, à l'intérieur d'eux-mêmes, de telles surfaces de réserve pour le long terme (dédensification).

### Enjeu du processus de conception

Passer de la *planification d'espaces verts fonctionnels à entretien intensif*, à la **projétation de jardins urbains** dont la programmation et le développement sont négociables et qui font l'objet de techniques d'**entretien différencié**.

Le processus proposé repose sur la mise en place initiale d'un réseau de cheminements, de passerelles et de cordons boisés qui assure le lien entre les quartiers des différentes communes et délimite le territoire du futur parc en lui conférant une identité existentielle (**III.15**). Il repose ensuite sur l'implantation progressive d'une partition de jardins publics et/ou privés aussi divers que possible, réunissant dans le temps, à mesure que les opportunités apparaissent, les activités les plus classiques et les programmes les plus inédits, pour peu qu'ils touchent le thème de la nature en ville – ou plutôt « entre villes » (**III.16**). L'horizon de ce processus itératif et progressif, pouvant s'enrichir et se reconverter sur des décennies, est la reconquête de ce *nomansland* et la constitution progressive d'un territoire homogène (**III.17**).

## Le Grand Médiateur

### Toponyme

Il vise à casser le fonctionnalisme réducteur des appellations du type "centre commercial", "pôle culturel", "plateforme multimodale" ou "complexe administratif" (qui ne disent rien sur la nature de la fonction et contribuent peut-être à leur séparation), pour focaliser l'attention sur la nature intermédiaire, conjointe et enchevêtrée des programmes à développer dans ce complexe bâti.

Il réunit les connotations de la **médiatrice** (lieu d'équidistance entre les points d'une figure géométrique), de la **médiation** (processus créateur par lequel on passe d'un état initial à un état final) et de la **médiatisation** (diffusion par les médias). Le Grand Médiateur désigne à la fois la situation intermédiaire entre des espaces d'échelles différentes (les trois vides, les trois quartiers, la ville, la campagne et la région), entre des temporalités de natures différentes (le loisir, le travail, le déplacement, les achats) et entre des modalités de communication différentes (les modes de déplacement, la rencontre fortuite, les nouvelles technologies de communication).

### Etat des lieux

Une portion de territoire parcellisée, en déclin, dont l'identité résiduelle est fortement déstructurée par le tracé des voiries nouvelles ou anciennes. Un reste de zone pavillonnaire revenant à l'état de friche urbaine.

### Objectif stratégique

Création d'**une nouvelle centralité** en zone périphérique (un front monumental sur la route de Saint-Julien avec une perméabilité piétonne au rez-de-chaussée) et construction par étapes d'un ensemble bâti de grande taille regroupant et enchevêtrant de manière inédite plusieurs grandes fonctions urbaines (**III.18**).

### Opportunité locale

Nécessité à terme de valoriser la position centrale unique qu'offre cette portion de territoire : séquence centrale de l'entrée dans l'agglomération genevoise sur la route de Saint-Julien, interface entre les grands ensembles d'habitation situés au nord de la route, la Place du Bachet située à l'Est, le Parc des Communes Réunies situé à l'ouest et les terrains d'extension urbaine potentielle que constituent les parcelles situées au sud (**III.19**).

### Enjeu du processus de conception

Passer d'une *conception hiérarchique et préméditée* des fonctions d'un grand programme commercial à la **conception négociée et progressive** d'un projet urbain auxquels les programmes multiples doivent contribuer.



Le Grand Médiateur est conçu comme un jeu de volumes bâtis de grande échelle, construits par étapes, et enchevêtrant de manière inédite trois types de programmes habituellement considérés comme autonomes : le centre commercial, le centre culturel et le centre intermodal (*III.20*). Entre la Place du Bachet qu'il contribue à cadrer et le Parc des Communes-Réunies sur lequel s'ouvre sa façade sud-ouest, il est le noyau dur de la nouvelle centralité du quartier et de toute la zone périphérique alentour.

## La Place du Bachet

### Toponyme

Il connote la dominante piétonne de l'aménagement, l'urbanité d'une place publique et l'incessant va-et-vient des personnes qui vont prendre leur bus ou qui attendent avant d'avoir accès à l'entrée du stade.

### Etat des lieux

Un espace actuellement exclusivement voué à l'échange entre véhicule privé et transports en commun. Monofonctionnalité de l'interface transport, appropriation piétonne conflictuelle, faible qualité architecturale.

### Objectif stratégique

Création d'**une place urbaine** ayant deux régimes d'utilisation : **l'usage quotidien** à l'échelle du quartier et **l'usage événementiel** à l'échelle internationale.

Au quotidien, c'est un lieu d'urbanité vivante qui entremêle toutes les fonctions de l'espace public ancien et moderne : échange intermodal et communication; culture, commerces et services en rez-de-chaussée; espaces sous portiques et espaces de plein air.

Les soirs de manifestation, c'est un "collecteur-distributeur" de foule. Lieu d'arrivée des transports publics les plus divers, la Place devient alors le foyer du théâtre urbain (35 000 spectateurs), dont le nouveau Stade de la Praille, métaphoriquement, constitue la grande salle. Les deux bretelles de sorties de l'autoroute sont alors coupées à la circulation et deviennent le « grand escalier » par lequel la foule accède aux entrées du stade (*III.21*).

### Opportunité locale

Nécessité à terme de constituer, autour de la zone d'échange tramway-véhicule privé nouvellement créée, un complexe d'échanges multimodaux qui associe les modes de communication les plus divers (interaction directe ou médiatisée, cafés traditionnels ou grand écran), les modes de transport les plus différents (voiture privée, trams et bus, mais aussi piéton, roller, vélo, métro, *car sharing*, petit véhicule urbain à usage public et autres inventions en cours) et qui croise ce potentiel d'intermodalité avec le développement de services et commerces propres à une nouvelle centralité de quartier.

### Enjeu du processus de conception

Passer de la *conception technique et extensive de parkings* de décharge ou de parkings d'échange P+R à une **conception urbaine et intensive de leur usage**.

L'enjeu est de construire par étapes un bâtiment linéaire cadrant la place et accueillant progressivement dans ces deux premiers niveaux commerces de proximité, cafés, restaurants, locations 2 roues ou petits véhicules urbains, et toutes sortes de services inédits liés à l'intermodalité du lieu (*III.22*).

## La Plaine des Sports

### Toponyme

Le mot "Plaine" renvoie d'abord à la réalité géologique du site (ancien méandre de l'Arve) et à la volonté de valoriser l'unité topologique et l'échelle majeure de tout le territoire situé entre le coteau du Grand-Lancy et la route des Jeunes. Le nom fait en outre référence à la Plaine de Plainpalais (grand vide urbain situé au cœur de la ville de Genève), dont l'échelle est semblable.

## Etat des lieux

Territoire relativement enclavé du fait de sa position en contrebas, devant accueillir en son milieu le nouveau stade de Genève et dans sa partie nord un centre commercial. Par la topographie (un espace en creux entre les zones bâties), par les fonctions qui l'entourent (emprise ferroviaire et zone industrielle active) comme par la nature de la voirie automobile (traversée autoroutière à grande vitesse), ce territoire est à la fois dans et hors la ville.

## Objectif stratégique

Constitution à long terme, autour du grand stade de Genève, d'un **"Parc des Sports"** qui, en regroupant dans un parc public des terrains de sport destinés à l'usage quotidien, préserve l'unité topologique et le vide urbain que la Plaine de la Praille est susceptible de maintenir dans le processus de densification de l'agglomération genevoise (quel que soit le destin, dans le siècle à venir, des emprises ferroviaires).

## Opportunité locale

Nécessité de penser le potentiel d'identification d'un grand stade national par rapport à l'évolution actuelle et à venir du sport dans l'environnement urbain des communes attenantes.

## Enjeu du processus de conception

Passer de la *conception d'un sport compétitif*, encadré, mesuré et normé (associations, clubs, équipements spécialisés sur grands investissements publics) **vers des formes de loisir physique fortement déterminées par les usagers** eux-mêmes (individus, couples, familles, groupements informels, équipements pluri-fonctionnels et partenariats négociés intercommunaux).

L'enjeu cette fois est de générer une dynamique d'usage local et quotidien qui contrebalance le vide créé par le stade mais qui tire parti du pouvoir symbolique et du potentiel d'identification qu'il représente. Par l'implantation d'une maille arborisée de cheminements, d'équipements ou de services sportifs, entre lesquels peuvent s'implanter des terrains de jeu (libres ou fermés, publics ou privés, durables ou éphémères), on reconquiert progressivement les parcelles situées au sud du stade et l'on reconvertit à plus long terme l'espace occupé par le centre commercial implanté au nord. Les étapes de réalisation d'un tel projet le rappellent (**III.23**), il s'agit d'être en mesure de s'adapter dans le temps et dans l'espace à l'évolution extrêmement rapide des pratiques actuelles : apparition de nouveaux sports, disparition ou estompement de sports anciens, hybridation des genres, multiplication des lieux, formes aventurières et nouvelles territorialités urbaines, ... Un tel programme doit pouvoir bénéficier à la fois des avantages d'un territoire enclavé et d'une accessibilité exceptionnelle (par tous les modes de déplacement).

## Conclusion - Actions stratégiques et processus de réalisation

Cette étude a permis de mettre en place une démarche qui, en reposant sur le développement conjoint de trois approches parallèles - l'analyse paysagère, la stratégie territoriale et les projets urbains -, préfigure la forme et le contenu d'actions à poursuivre pour amorcer le processus de réalisation de chacun des projets envisagés.

Loin des traditionnelles procédures fonctionnalistes de planification et de programmation, l'ensemble de cette démarche s'inscrit dans la mouvance contemporaine de l'invention de procédures nouvelles de management urbain, de conception négociée et de planification non linéaire.

Comment alors préciser concrètement des procédures de ce type et des modalités de mise en oeuvre ? En-deçà des actions prioritaires ou des réalisations pionnières qui ont été suggérées pour chaque projet, quatre types d'actions ont été proposées, qui devraient être menées en parallèle et qui constituent autant d'enjeux pour un renouveau opérationnel des méthodes de coordination entre commanditaires, professionnels et/ou habitants du lieu :

- la mise en place sur chaque projet d'un nouvel instrument de négociation entre acteurs, la **charte urbaine** dont la mise en œuvre repose principalement sur trois principes : la définition des acteurs

concernés par chaque projet urbain, l'énonciation des règles du jeu entre les acteurs qui fixent les droits et obligations de chacun et la désignation des prestations d'intérêt public ;

- l'élaboration d'**études sectorielles transversales et interdisciplinaires**; visant à lutter contre la tendance à la sectorisation et à l'hyperspécialisation des études, entre lesquelles il devient toujours plus incertain d'établir des synergies ; en veillant à assurer un équilibre entre trois registres de compétences incommensurables (techniques, sociales, esthétiques), ces études peuvent prendre des formes classiques ou inédites (recherche prospective en programmation, collecte critique et raisonnée d'expériences de projet urbain analogues, séminaire transversal entre praticiens, chercheurs et opérateurs) ;

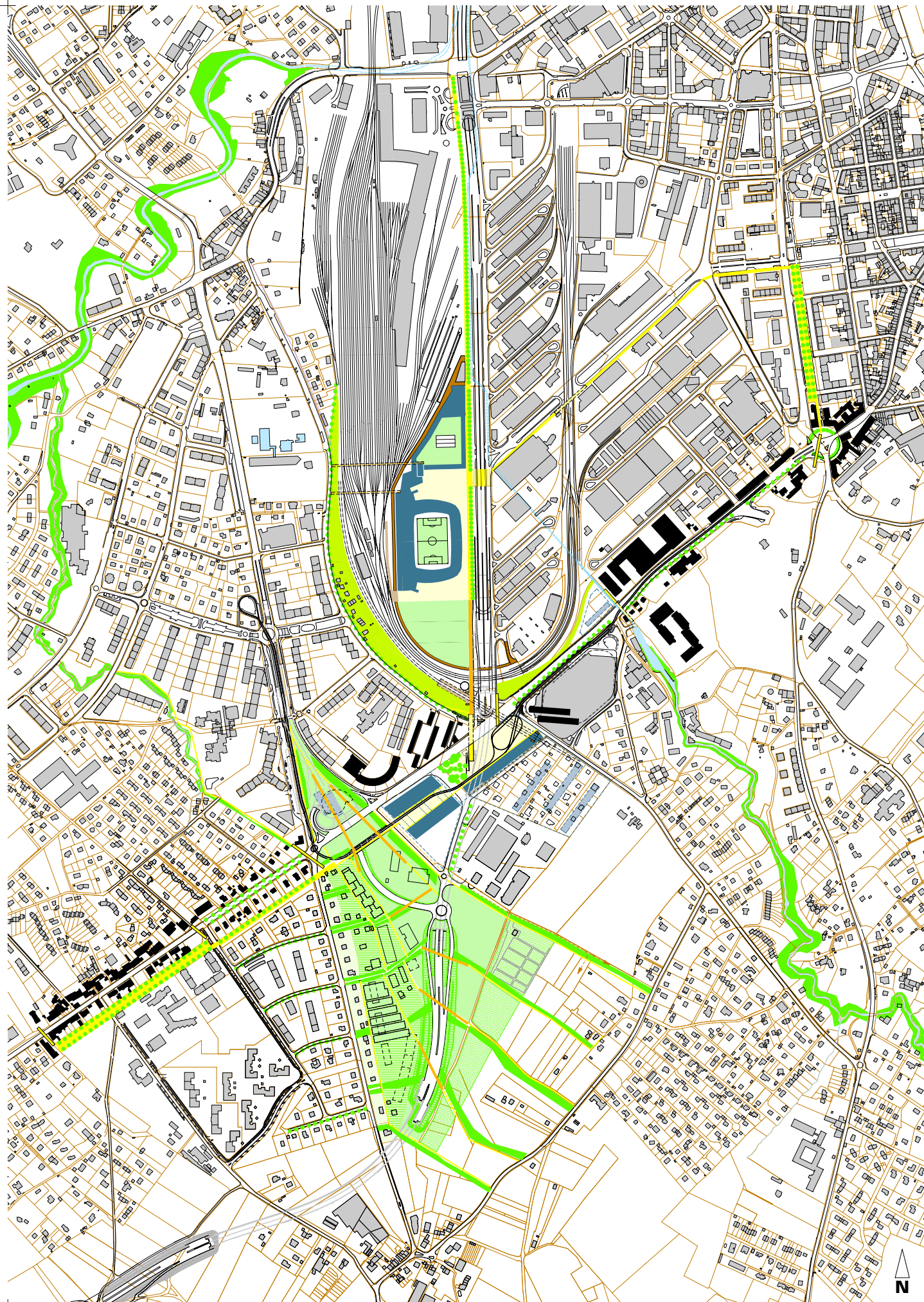
- la création d'un **observatoire permanent des intentions et droits à bâtir** sur le secteur intercommunal de la Praille-Bachet, et la création d'un ensemble de **Missions Conseil auprès des maîtres d'ouvrage**<sup>4</sup> attachées aux cinq périmètres ;

- le montage de procédures de « communication habitante » pouvant prendre diverses formes inédites, parmi lesquelles en particulier : celle de « **manifestations habitantes** » dont l'objet, périodique est d'informer le public autant que de faire réciter le lieu par les habitants à mesure que le projet avance, celle de la création d'un site internet actualisant en permanence l'évolution de l'image directrice et constituant un **espace public virtuel de débat relocalisé** sur un territoire particulier.

---

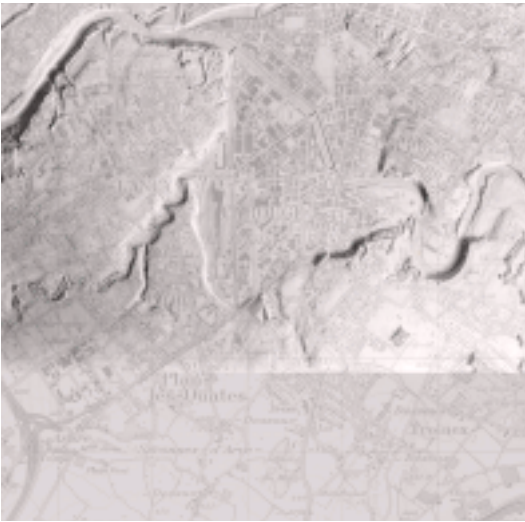
<sup>4</sup> Sur cet instrument de conception négociée, voir. P. Amphoux, « Mission Conseil à Lausanne, Une expérience d'interprofessionnalité en actes », à paraître dans Actes des Rencontres RAMAU sur l'Interprofessionnalité, Ecole d'Architecture de Paris La Villette, 2001

### III.9 – Image directrice – Inscription de cinq projets urbains en devenir dans le territoire

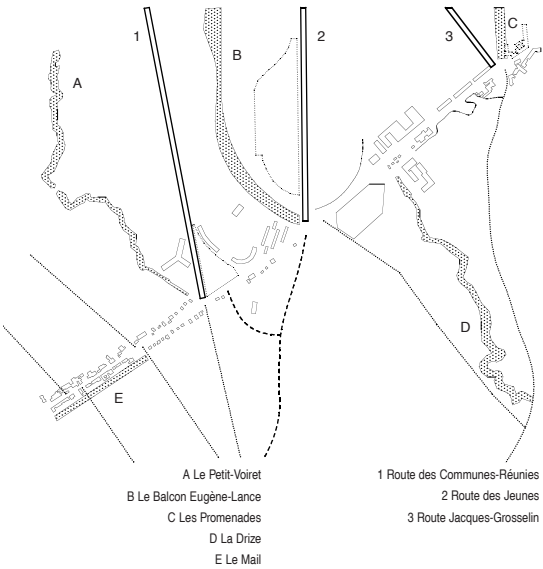




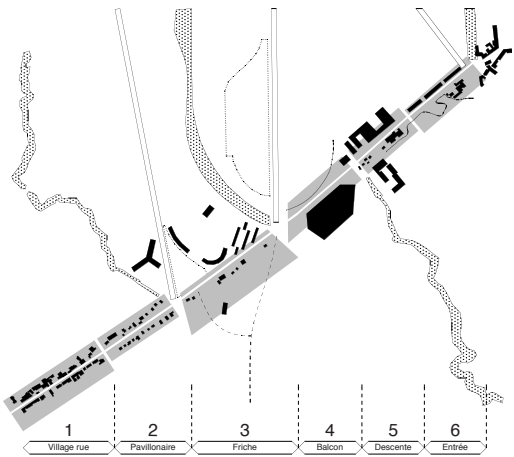
III.1 – Analyse paysagère - Le plateau, la plaine et le coteau



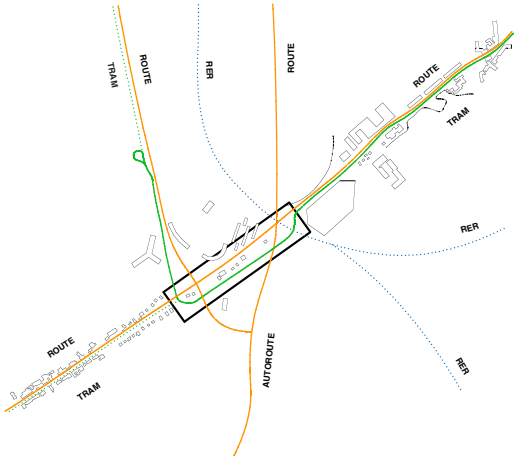
III.2 - Analyse paysagère - Voiries secondaires, cheminements piétons et ruisseaux



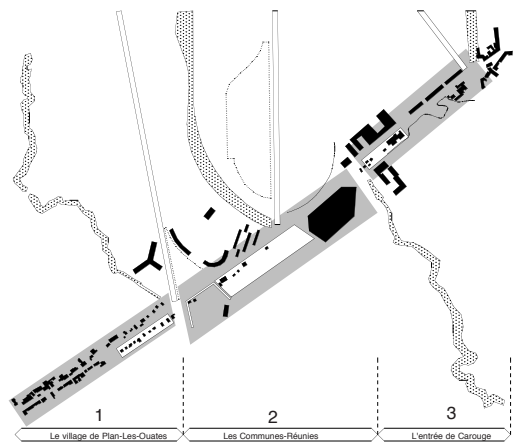
III.3 – Analyse paysagère - Progression séquentielle des ambiances de la route de Saint-Julien



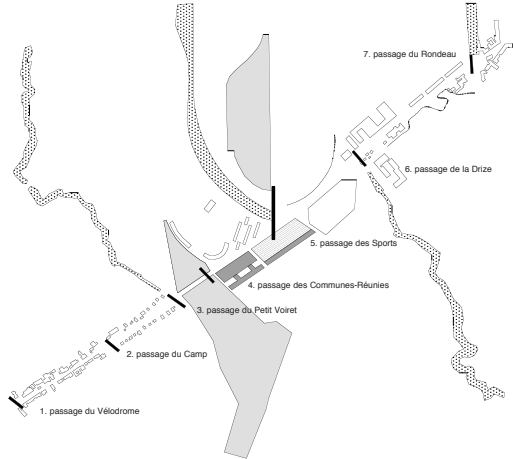
III.4 – Analyse paysagère - Identification d’une nouvelle centralité potentielle



III.5 – Stratégie territoriale - Restructuration du découpage séquentiel et réappropriation des ambiances existantes



III.6 – Stratégie territoriale - Passages traversants et liens sociaux



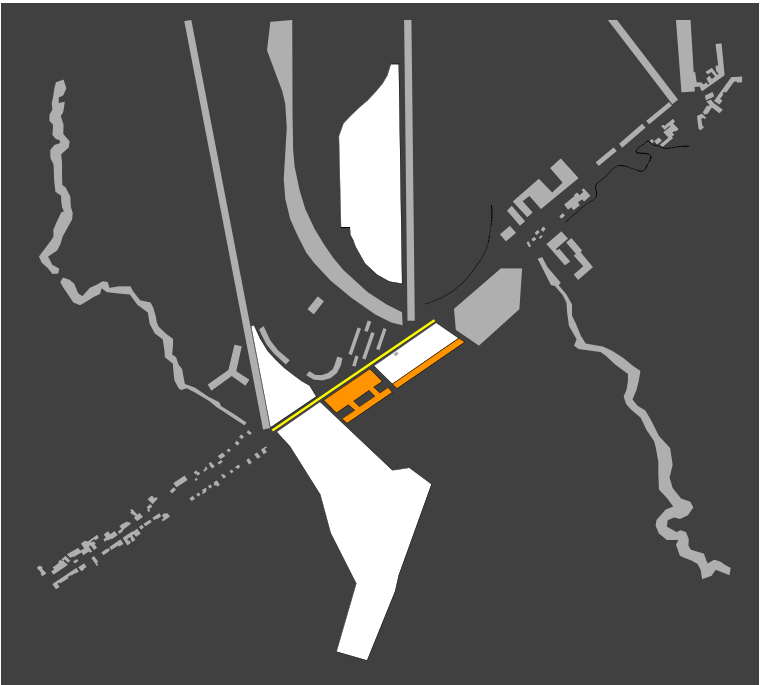
III.7 – Stratégie territoriale - Espaces publics et multimodalité



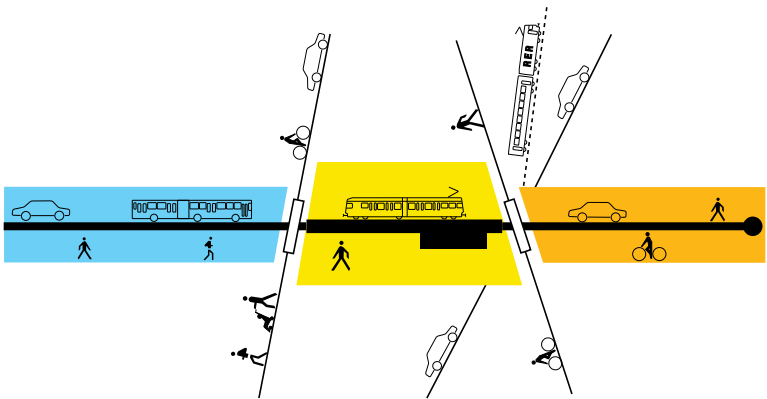
III.8 – Stratégie territoriale - Promenades piétonnes et maillage du territoire



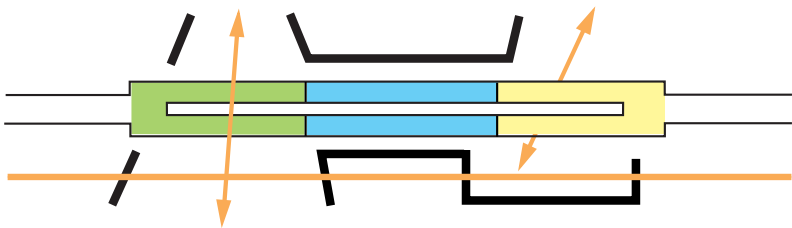
III.10 - Trois vides et un plein pour la ville, un processus conjoint de densification et de "dédensification"



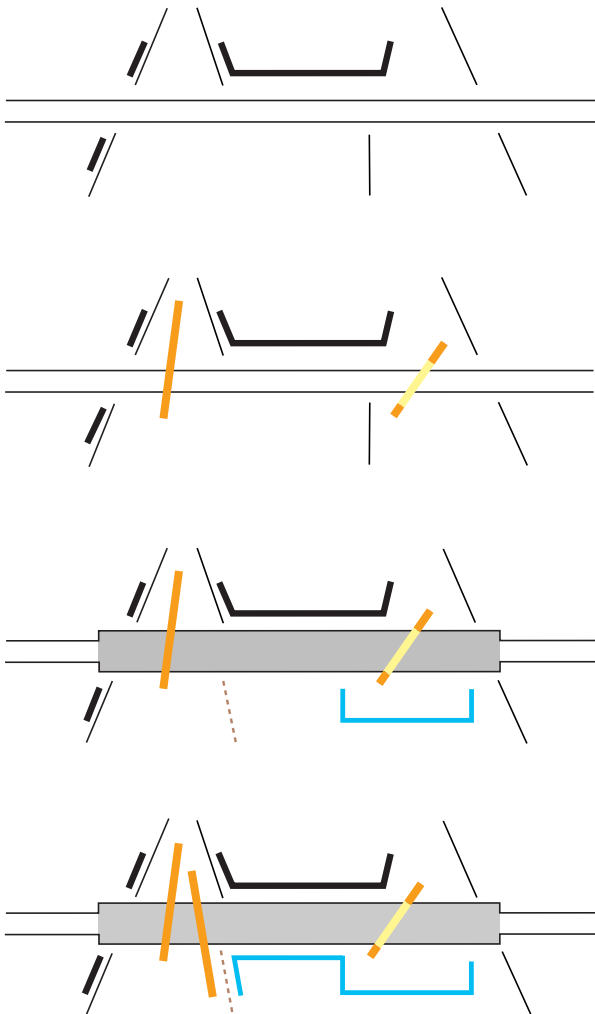
III.11 – Le Cours Saint-Julien, Un espace central de distribution



III.12 – Le Cours Saint-Julien, Une conception paysagère des fonctions de circulation et de distribution comme amorce du développement des projets attenants

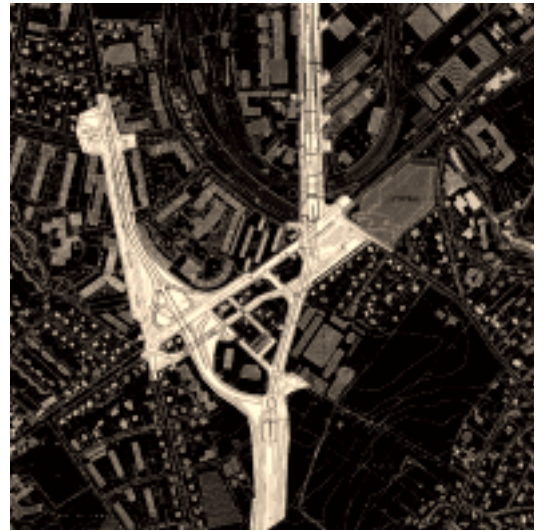


III.13 – Le Cours Saint-Julien, Etapes indicatives de réalisation

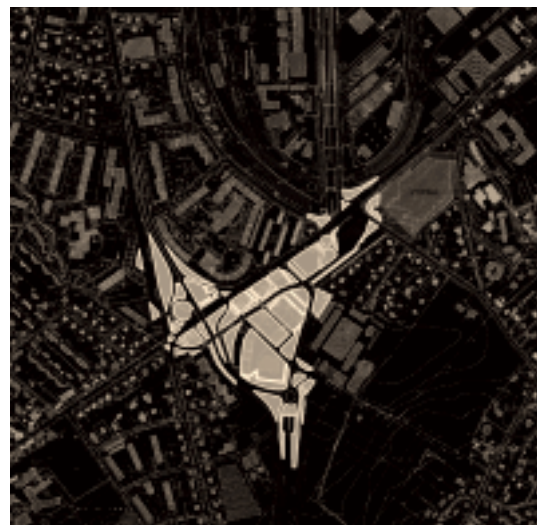




### III.14a – Emprise des infrastructures routières



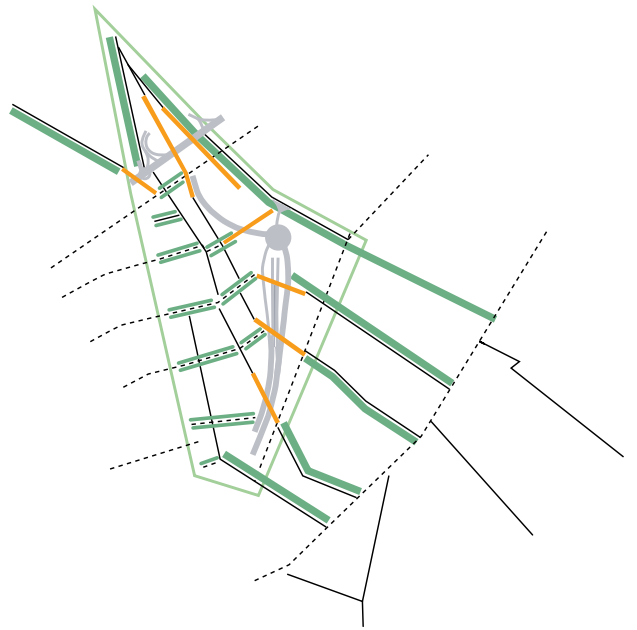
### III.14b – Fragmentation du territoire



### III.14c – Stratégie de défragmentation et continuité nord-sud entre la ville et la campagne



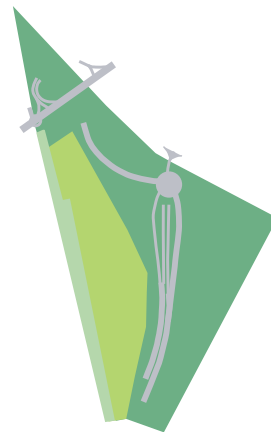
III.15 – Le Parc des Communes Réunies, Réseau de chemins et passerelles accompagnées de cordons boisés



III.16 – Le Parc des Communes Réunies, Une partition de jardins et d'activités liées à la nature en ville



III.17 – Le Parc des Communes Réunies, La recomposition progressive d'un territoire homogène



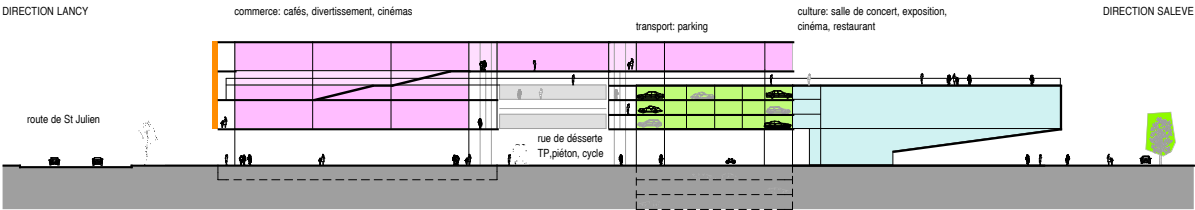
III.18 – Le Grand Médiateur, Un front bâti sur le Cours Saint-Julien avec perméabilité piétonne au rez-de-chaussée



III.19 – Le Grand Médiateur, Un bâtiment intermédiaire s’ouvrant sur le Parc des Communes Réunies



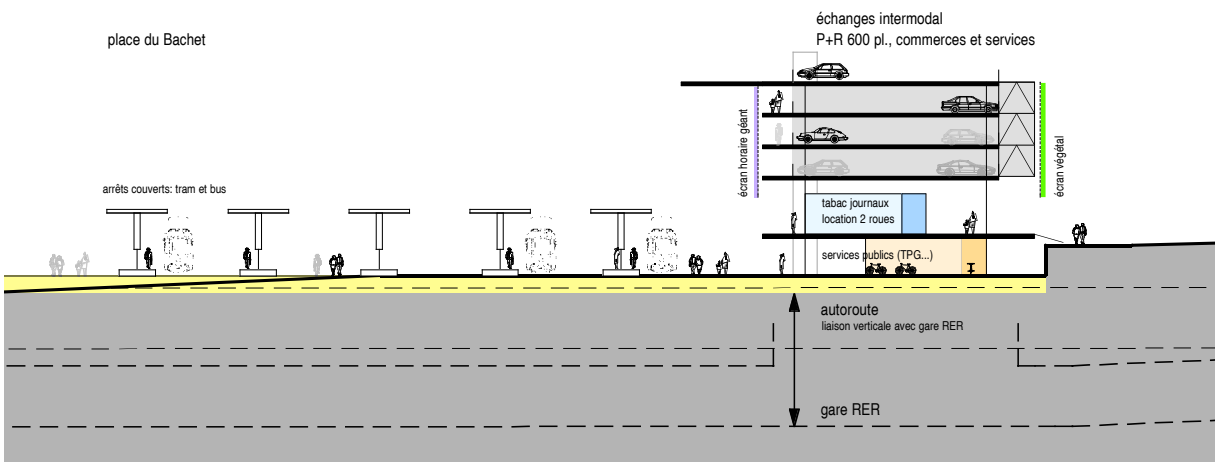
III.20 – Le Grand Médiateur, Coupe de principe et enchevêtrement des trois fonctions

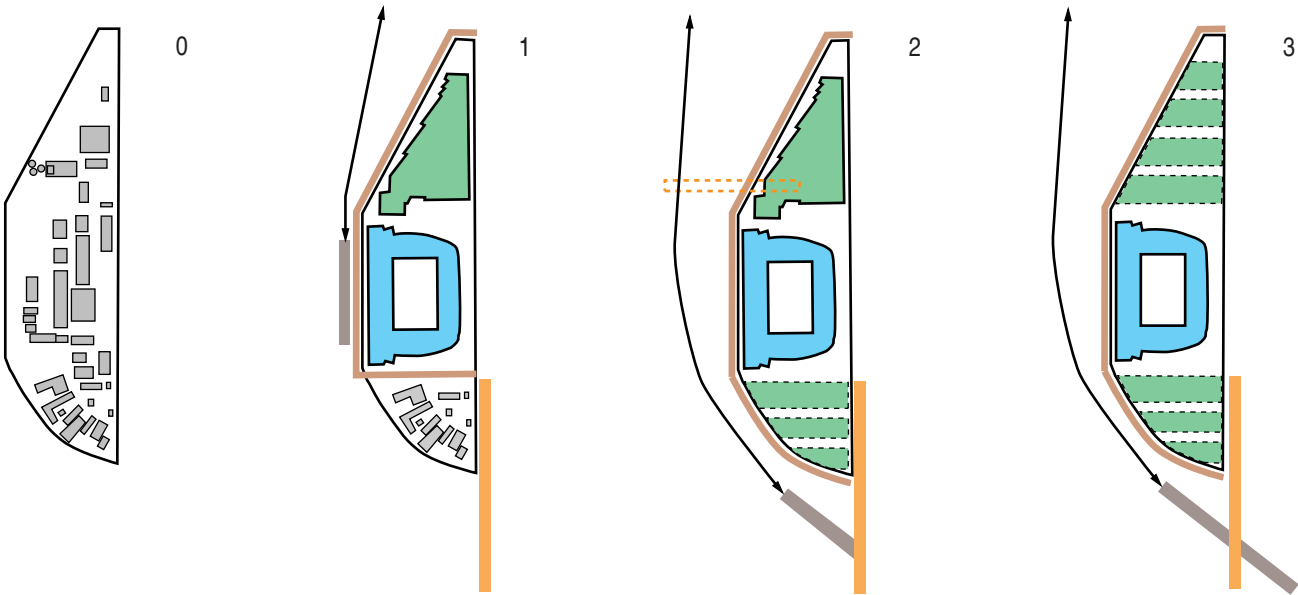


III.21 – La Place du Bachet – Un lieu d’urbanité  
quotidienne et un collecteur de foule épisodique

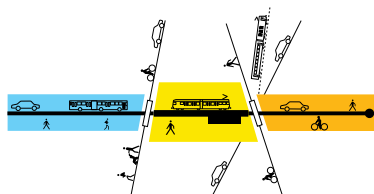


III.22 – La Place du Bachet – Coupe de principe sur le bâtiment multimodal de parking et l’espace  
public extérieur



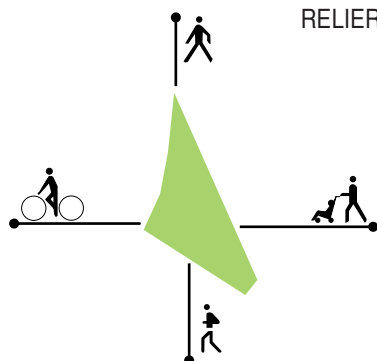


DISTRIBUER



Lettrine à placer en tête du chapitre " Le cours St.Julien"

RELIER



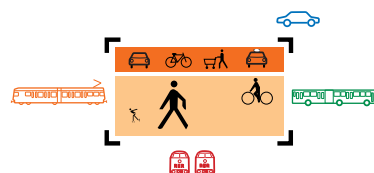
Lettrine à placer en tête du chapitre " Le Parc des Communes Réunies"

ENCHEVÊTRER



Lettrine à placer en tête du chapitre " Le Grand Médiateur"

CADRER



Lettrine à placer en tête du chapitre " La Place du Bachet"

OUVRIR



Lettrine à placer en tête du chapitre " La Plaine des Sports"

## Liste et légendes des illustrations

- III.1 – Analyse paysagère - Le plateau, la plaine et le coteau
- III.2 - Analyse paysagère - Voiries secondaires, cheminements piétons et ruisseaux
- III.3 – Analyse paysagère - Progression séquentielle des ambiances de la route de Saint-Julien
- III.4 – Analyse paysagère - Identification d'une nouvelle centralité potentielle
- III.5 – Stratégie territoriale - Restructuration du découpage séquentiel et réappropriation des ambiances existantes
- III.6 – Stratégie territoriale - Passages traversants et liens sociaux
- III.7 – Stratégie territoriale - Espaces publics et multimodalité
- III.8 – Stratégie territoriale - Promenades piétonnes et maillage du territoire
- III.9 – Image directrice – Inscription de cinq projets urbains en devenir dans le territoire
- III.10 - Trois vides et un plein pour la ville, un processus conjoint de densification et de « dédensification »
- III.11 – Le Cours Saint-Julien, Un espace central de distribution
- III.12 – Le Cours Saint-Julien, Une conception paysagère des fonctions de circulation et de distribution comme amorce du développement des projets attenants
- III.13 – Le Cours Saint-Julien, Etapes indicatives de réalisation
- III.14a – Emprise des infrastructures routières
- III.14b – Fragmentation du territoire
- III.14c – Stratégie de défragmentation et continuité nord-sud entre la ville et la campagne
- III.15 – Le Parc des Communes Réunies, Réseau de chemins et passerelles accompagnées de cordons boisés
- III.16 – Le Parc des Communes Réunies, Une partition de jardins et d'activités liées à la nature en ville
- III.17 – Le Parc des Communes Réunies, La recomposition progressive d'un territoire homogène
- III.18 – Le Grand Médiateur, Un front bâti sur le Cours Saint-Julien avec perméabilité piétonne au rez-de-chaussée
- III.19 – Le Grand Médiateur, Un bâtiment intermédiaire s'ouvrant sur le Parc des Communes Réunies
- III.20 – Le Grand Médiateur, Coupe de principe et enchevêtrement des trois fonctions
- III.21 – La Place du Bachet – Un lieu d'urbanité quotidienne et un collecteur de foule épisodique
- III.22 – La Place du Bachet – Coupe de principe sur le bâtiment multimodal de parking et l'espace public extérieur
- III.23 – La Plaine des Sports – Etapes indicatives de réalisation

## Liste des vignettes à introduire en tête, par exemple comme lettrine, des cinq projets urbains décrits dans l'article

- « Distribuer »                    (*Cours St-Julien*)
- « Relier »                        (*Parc des Communes réunies*)
- « Enchevêtrer »                (*Grand Médiateur*)
- « Cadrer »                        (*Place du Bachet*)



« Ouvrir »

*(Plaine des sports)*